

Pouvoir et dépendance des clubs de sport communautaire

Laura Cousens
Joanne MacLean
Martha Barnes

Université Brock

Ce que nous savons...

- Les liens entre les fournisseurs de programmes de basket-ball et les principaux fournisseurs de ressources (écoles, services de parcs et loisirs, commanditaires, association des arbitres, OP/TS, ONS) sont peu structurés
- Les réseaux locaux de fournisseurs de programmes de basket-ball sont fragmentés et la densité est faible
- Les questions de pouvoir et de dépendance sont ressorties comme étant à l'origine des faibles niveaux d'interaction entre les clubs et leurs principaux fournisseurs de ressources

Faibles niveaux d'interdépendance

- Absence d'une structure et de processus décisionnels officiels dans les clubs locaux
- Homogénéité des bénévoles (qui n'ont pas les compétences requises pour gérer les liens)
- Insuffisance des ressources consacrées à la gestion des liens
- Peur des engagements et/ou des obligations à long terme
- Faible pouvoir de négociation dans les relations avec les fournisseurs de ressources
- Niveaux élevés d'incertitude au sujet des ressources essentielles (athlètes, installations, bénévoles)

Lutte pour le pouvoir

- Syndrome du « roitelet »
- Compétition entre les clubs voués au même sport sur les marchés locaux
- Faibles coûts associés au passage à un autre club
- Peu d'obstacles gênent l'émergence de nouveaux clubs
- Haut niveau d'incertitude dans l'environnement

Dépendance

- Pas de contrats à long terme
- Menace représentée par les nouveaux arrivants
- Intensité de la rivalité entre les clubs voués au même sport
- Peu de fournisseurs d'installations de rechange
- Faible capacité de gérer les relations de pouvoir/dépendance

Répercussions sur la participation

- Faible pouvoir sur les marchés locaux et hauts niveaux de dépendance engendrant beaucoup d'incertitude pour les clubs locaux
- L'incertitude contribue à ce qui suit :
 - Incapacité des clubs de s'engager dans un processus de planification à court terme (1 an) ou à long terme (3 à 5 ans)
 - Incapacité à prévoir l'accès aux installations (ce qui limite artificiellement le nombre des participants)
 - Nécessité pour les cadres de gérer l'incertitude (plutôt que de se consacrer à la croissance ou au développement des programmes)
 - Recours au « capital social » pour obtenir des ressources – plutôt qu'à des relations institutionnalisées

Répercussions sur les décideurs

- Établir un cadre régional pour les clubs locaux voués au même sport, un cadre qui limite la rivalité entre les clubs existants et qui crée des obstacles à la mise en place de nouveaux clubs n'ayant ni les cadres de gouvernance ni les structures organisationnelles nécessaires
- Établir un cadre de contrats à long terme (p. ex. avec les conseils et commissions scolaires, les services de parcs et loisirs) pour l'accès aux installations
- Faire en sorte que la planification stratégique soit assumée par les clubs de sport locaux; mettre l'accent sur des stratégies pour réduire l'incertitude par l'entremise de contrats à long terme ou de relations avec les fournisseurs d'installations (administrations municipales, écoles) et/ou des commanditaires du secteur privé; la capacité des clubs de sport locaux d'accroître la participation est gravement limitée par l'accès incertain aux installations

Répercussions sur les décideurs au niveau des administrations locales

- Créer des mécanismes de liaison (personnel, processus) pour aider les clubs de sport locaux utilisant les installations municipales à gérer leur pouvoir/dépendance et à améliorer leurs communications
- Mettre en place un cadre pour un accès à plus long terme (3 à 5 ans) aux installations, afin que les clubs de sport puissent améliorer la participation à l'aide de stratégies de croissance planifiée
- Concevoir un plan stratégique pour les installations régionales de sport, y compris les installations détenues par les administrations locales, des sociétés privées et des organismes sans but lucratif; prendre aussi en compte les sites non traditionnels, tels que les églises, les espaces extérieurs et les immeubles industriels réaménagés